

Nombre de membres :  
En exercice : 34  
Présents : 27  
Pouvoirs : 3  
Votants : 30

Abstentions : -  
Exprimés : 30  
Pour : 30  
Contre : -

N°2017-102

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES  
OUEST LIMOUSIN**

L'An deux mille dix-sept,  
Le jeudi vingt-huit septembre à vingt heures.

Le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni salle communautaire de Saint-Laurent-sur-Gorre sous la présidence de M. Christophe GEROUARD, président.

Date de la convocation : le vendredi 22 septembre.

**Titulaires présents :** Guy BAUDRIER, Alain BLOND, Paul BRACHET, Albert DELHOUME, Eric DOMBRAY, Magdaleina FREDON, Louis FURLAUD, Luc GABETTE, Paola GABORIAU, Dominique GERMOND, Sylvie GERMOND, Christophe GEROUARD, Patrick GIBAUD, Bruno GRANCOING, Nathalie MARCHADIER, Marie-Laurence MORANGE, Alain PERCHE, Jean-Pierre PATAUD, Françoise PIQUET, Pascal RAFFIER, Guy RATINAUD, Raoul RECHIGNAC, Jean-Pierre ROMAIN, Richard SIMONNEAU, Maryse THOMAS, Christian VIGNERIE, Joël VILARD.

**Suppléants présents :** -

**Absents :** Véronique BINDE, Jean-Louis CLERMONT-BARRIERE, Daniel DESBORDES, Daniel ESCURE, Cécile GUILLAUDEUX, Jean MAYNARD, Agnès VARACHAUD.

**Pouvoirs :** Daniel DESBORDES à Bruno GRANCOING, Jean MAYNARD à Christian VIGNERIE, Agnès VARACHAUD à Éric DOMBRAY.

**Secrétaire de séance :** Magdaleina FREDON.

**Objet**

**Demande de subvention sur les travaux de grosses réparations de la voirie communautaire  
Programme 2018**

Le Président présente aux membres du conseil communautaire le programme 2018 des travaux de grosses réparations de voirie communautaire dont le plan de financement se présente ainsi :

Montant total des dépenses (H.T)	370 002,20 €
Montant total des dépenses (T.T.C.)	444 002,64 €

**FINANCEMENT**

Subvention Conseil Général (50 %)	185 001,10 €
Récupération F.C.T.V.A	72 834,19 €
Fonds propres	186 167,35 €
<b>Total</b>	<b>444 002,64 €</b>

Le conseil communautaire décide après en avoir délibéré de :

- approuver le plan de financement et décider de solliciter une aide financière auprès du conseil départemental de la Haute-Vienne pour réaliser ces travaux ;
- autoriser le Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

**Fait et délibéré le jour, mois, lieu et an que dessus.**

Le Président,

Certifié exécutoire  
Le  
Le Président

